



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 31 octobre 2017

Préavis N° 14/2017 concernant l'arrêté
d'imposition pour les années 2018-2021

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 30 octobre 2017 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 14/2017,

ouï le rapport de commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité moins 1 avis contraire et 12 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2018 à 2021, tel que présenté en annexe.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 30 octobre 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Gabrielle Pasche



La secrétaire


Séverine Rotondo